

ments scolaires a adopté le projet. Il termine en faisant ressortir que le but de la pétition à M. le Préfet ne peut être que la satisfaction d'un sentiment d'humanité auquel il n'y a point lieu d'ajuster d'importance.

Le Conseil municipal :
Dont acte au Maire de sa précédente communication;
Installe l'organisation d'un service d'arrosage des rues et d'irrigation de champs d'eau, et vote le crédit nécessaire à l'achat des appareils; et de compléter le nombre des bornes-fontaines, s'ajournant à une prochaine séance les décisions à prendre en ce qui concerne le personnel et les dépenses d'eau;

Homologues le cahier des charges d'une adjudication de l'habillement et de l'équipement de la fanfare des pompiers, et vote la dépense devant résulter de cette fourniture;
Faisant accueil à une proposition de M. Dervaux, comme complément de celle de la séance précédente, ajournant à sa prochaine réunion, fixée le samedi 26 mai, l'adoption des termes d'une adresse à formuler pour solliciter la présence d'un membre du gouvernement lors de la pose de la première pierre du Lycée, et la nomination d'une députation du Conseil pour aller porter l'adresse dont il s'agit à qui de droit;

Désigne un scrutin ceux de ses membres devant faire partie des commissions municipales, savoir :
Finances : MM. Lefrançois, Dervaux, Fournier, Rason, Vandeboucq, Fourlignie, Dehaene.
Instruction publique. — *Beaux-Arts. — Cultes.*
— MM. Dupont Chopard, Dervaux, Doublemart, Giorieux, Pollet, Fourlignie, Fournier.

Travaux. — MM. Vienne, Leroy, Dupont-Jevenot, Honoré, Favre, Dehaene.
Voies. — *Jardins publics. — Eclairage. — Alignements.* — MM. Dupire, Leroy, Dehaene, Dupont-Jevenot, Lefrançois, Favre.

Agriculture. — *Halles. — Marchés. — Bascules.*
— MM. Jubaru, Favre, Giorieux, Doublemart, Pollet, Vandeboucq.
Sapeurs-Pompiers. — *Service militaire.* — MM. Diddy, Darraz, Leroy, Lefrançois.
Gaz. — MM. Leloir, Rason, Honoré, Pollet, Vienne, Giorieux.
Eaux. — MM. Leloir, Pollet, Honoré.

Sociétés des architectes du département du Nord

La réunion générale de la Société aura lieu le samedi 2 juin, à trois heures, de l'après-midi, dans sa dernière séance du mois de mai. La Société a décerné des certificats de capacité et des médailles, en raison de leur mérite professionnel, à :
M. Aimé Debray, conducteur de travaux à Roubaix.
M. Prosper Dutrieux, conducteur de travaux à Armentières.
M. Adolphe Houzé, contre-maître de menuiserie à Lille.
M. Louis Maton, contre-maître de menuiserie à Roubaix.
M. François Gosart, charpentier à Lille.
M. Edouard Wartelle, sculpteur à Lille.
Elle s'est occupée ensuite du prix de Ravent des constructions.
Elle a constaté diverses falsifications dans les marques de fabrique et les numéros de zinc.
La séance s'est terminée par une conférence des plus intéressantes sur les monuments anciens et modernes de Milan, Gênes, Vérone, ainsi que sur l'Chartreuse de Pavie.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 30 mai 1893

Première affaire :
Le vol de « l'Union Halète », à Lille.
Le 16 mai 1892, en entrant dans les magasins de l'Union, industrie, vaste fabrique de tissus à Lille, un ouvrier aperçut qu'un vol important de toiles avait été commis pendant la nuit. Sept pièces de toiles crémées et de toiles blanches et deux demi-pièces de toiles bleues, le tout d'une valeur de 775 francs environ, avaient disparu.
Les magasins où ce vol a été commis sont séparés par une cour du bâtiment où couchent les deux concierges.
Le vol avait été commis à l'aide d'escalades par plusieurs personnes; des traces de pas laissées dans l'immeuble ont permis de conclure que deux individus au moins s'étaient introduits dans l'usine. Trois des pièces volées furent retrouvées dans la courtière.
Dantchev, l'homme qui comparait aujourd'hui devant le jury de Douai, avait été arrêté la nuit même du vol au moment où il portait trois des pièces saisiées.
Après quelques délégations, il a fait des aveux complets.
La cour le condamne à 5 ans de réclusion.
Défenseur : M. Plouvier.

Deuxième affaire

L'infanticide d'Avènes
Le 14 octobre 1881, à Avènes, on relevait dans l'hippe le cadavre d'un enfant nouveau-né. L'analyse démontra que l'enfant, qui était du sexe féminin, avait vécu et qu'il avait été jeté vivant dans l'eau. Les recherches de la justice révélèrent des infractions lorsque, deux ans plus tard, un crime de la même nature permit de découvrir l'auteur du premier.

Le 3 janvier 1883, en effet, des enfants déconvoient en jouant, dans un des fossés des anciennes fortifications d'Avènes, le corps d'un nouveau-né du sexe masculin. Le cadavre, enveloppé de linges soyeux, et dissimulé sous de grosses pierres, se trouvait dans un état de putréfaction avancée.
Un médecin commis par la justice, déclara que cet enfant était né viable et qu'il avait vécu. D'après l'état du cadavre, la mort devait remonter à 2 mois environ.
L'opinion publique avait fait peser des soupçons sur la nommée Marie Ermi, journalière à Avènes. Elle fut arrêtée, dès le lendemain, elle avoua qu'elle était accouchée de cet enfant, le 10 novembre 1882.

De son propre aveu, elle s'était placée au-dessus d'un seuil, avait arraché le cordon, et laissé l'enfant tomber dans le seuil sans lui porter aucun secours; elle avait, du reste, tenu ses déclarations secrètes, et n'avait fait aucun préparatif en vue de son accouchement.
L'accusée refusait avoir conservé le cadavre dans une armoire jusqu'au 2 janvier, mais elle est contredite par le médecin légiste qui estime que le corps a pu être déposé aussitôt après l'accouchement, dans l'endroit où il a été découvert.

La fille Ermi a également reconnu qu'elle était la mère de l'enfant trouvé au mois de décembre 1881. Elle s'est accouchée seule, dans sa chambre, et a laissé tomber l'enfant sur le seuil, puis elle l'aurait jeté le lendemain dans la rivière quand il aurait été mort.

Idem encore, elle est en contradiction avec le médecin qui affirme que l'enfant vivait lorsqu'il a été jeté dans la rivière. L'accusée a une conduite très-irrégulière et se livre à la prostitution.
Elle est condamnée à 5 ans de travaux forcés. Défenseur : M. Renaud.

Audience du 31 mai 1893

Empoisonnement et vol
Le 3 novembre 1892, le sieur Schmitt, pharmacien à Lille, confiait à son domestique, le nommé Dewischer Charles, une somme de 428 francs 50 cent. et le chargeait de la porter en paiement au percepteur. Au lieu de s'acquitter de ce mandat, Dewischer s'enfuit en Belgique, en emportant l'argent. Le sieur Schmitt renoua l'enquête sur les instances de la mère du fugitif.
Dans le courant du mois de décembre et de janvier dernier, des lettres adressées au Parquet de Lille et à la police de Bruxelles, signalant la présence dans cette dernière ville du nommé Dewischer et le dénonçant comme coupable de plusieurs crimes commis à Lille, notamment d'un vol de produits pharmaceutiques au préjudice du sieur Schmitt et d'un empoisonnement sur la personne du sieur Guermont, gérant à la pharmacie Schmitt.

Le nommé Dewischer fut procédé démontra que l'auteur de ces lettres n'était autre que Dewischer lui-même qui, réduit à la misère après avoir dissipé le produit de son détournement, cherchait à se faire arrêter; il fut en même temps établi que les faits dénoncés étaient exacts. Le sieur Guermont avait l'habitude de se faire apporter sa pension du restaurant par le nommé Dewischer. Le 1er octobre 1892, vers midi, celui-ci lui servit son diner et disparut aussitôt après. En prenant son déjeuner, le sieur Guermont lui trouva un goût amer, suspectant celui de la strychnine. Un quart d'heure après, il fut pris d'une malaise générale, il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes et sa vue se troublait. Les vomissements commencèrent à une heure et allèrent en augmentant jusqu'à cinq heures. Le médecin appelé à donner des soins, constata les symptômes d'un empoisonnement qui crut accidentel. Après de multiples souffrances Guermont échappa à la mort, mais il put reprendre son service qu'un bout de huit jours.

Arrêté et extradé de Belgique, après son aveu, Dewischer fit connaître les moyens employés pour commettre son crime. Il dit avoir mélangé dans le bouillon servi au sieur Guermont, deux centigrammes environ de sulfate de strychnine, 50 centigrammes de codéine, 50 centigrammes de chlorhydrate de morphine et 60 grammes de liqueur de Van Swieten. Le médecin légiste n'hésita pas à déclarer que le breuvage ainsi préparé aurait infailliblement déterminé la mort, s'il n'avait pas été, en grande partie, rejeté par les vomissements. Dewischer ajouta, du reste, qu'il avait préalablement donné le codéine, qu'il avait produit un effet foudroyant.

Les produits dont il s'est servi avaient été soustraits par lui dans la pharmacie de son maître. Il reconnaît en avoir encore dérobé d'autres, avec lesquels il prétend avoir procuré un avortement à une mistress dont il suivait les traces en Belgique lors de sa fuite. Toutefois, la preuve de ce nouveau crime n'a pu être établie. La perquisition faite au domicile de Dewischer y amena la découverte d'un flacon, également volé, contenant de la poudre de cantharide. Quant au mobile de l'attentat, Dewischer, d'accord avec l'hypothèse faite par Guermont, déclare qu'il voulait se débarrasser de ce dernier pour voler le contenu de sa caisse. Il avait choisi le lerotobier pour l'exécution, parce que ce jour-là le sieur Schmitt était absent et que Guermont avait encore en sa possession toute la recette du mois précédent.

L'inculpé est très mal né. Il s'adonne à l'ivrognerie et à la débauche et il a déjà subi une peine de quinze mois d'emprisonnement pour abus de confiance.
Défenseur : M. Plouvier.
L'audience continue.

NORD

DEULMONT. — Un cheval emporté. — Un épouvantable malheur a failli arriver lundi dernier.
M. Dewèvre, hussier à Armentières, a son cheval emporté par la route de Deulmont, le 26 mai. Le cheval arrivé aux écuries, près du canal, le cheval s'emporta.
Le pont était levé et la voiture allait être précipitée dans le bassin. Il y eut pour M. et Mme Dewèvre, un moment de terreur impossible à décrire. On approchait de la rivière avec une vitesse inouïe, une seconde encore et la voiture était dans l'eau.
M. Dewèvre, avec un sang-froid admirable, comprit que le seul moyen d'éviter ce malheur, était de faire abattre le cheval, et au moment où il passait près d'un chariot de meunier, d'un violent coup de guide, il força l'animal à tourner brusquement. Jeté sur le chariot, le cheval s'abattit mortellement blessé.

On ne saurait trop louer la présence d'esprit, le sang froid de M. Dewèvre.
MAINGU. — La mise en activité de la recette des postes, créée dans la commune de Maing, est fixée au 1er juin prochain.
Cette recette desservira la commune de Maing d'après le rattachement postal de Trith-Léger.

DOULAI. — Nous apprenons que M. Labry, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Douai, secrétaire général de l'Union géographique du Nord de la France, est nommé inspecteur d'Académie à Orlans.

MARQUIÈRE. — Gérôme Servain, cabaretier à Réty, a été assassiné avant hier soir à son domicile. La gendarmerie de Marquière, prévenue aussitôt sur les lieux, a fait une enquête minutieuse et a donné la preuve que le crime avait été commis par un belge, Pierre Damasse, dit « le Liégeois », âgé de 30 ans.
Le parquet de Boulogne a saisi une descende de 150 francs et l'inculpé a été arrêté hier mercredi; il était armé d'un revolver chargé. Il a déclaré qu'il avait encore deux personnes à tuer.
On ignore le mobile du crime.

MARQUOIN. — Les préposés à la sacrie d'Écouart-Saint-Quentin ont opéré, sur le territoire de cette commune, la saisie d'une voiture contenant 270 kilos de tabac étranger. Dernièrement déjà, les préposés de la distillerie de Marquion s'emparaient d'un cheval et de plusieurs chiens chargés de tabac de fraude. Ces réus ont été remis à ces employés, qui ne les obtiennent pas toujours sans danger.

AULNOY. — Un nommé Victor Bernier, âgé de vingt-trois ans, qui travaillait comme ratelier de betteraves chez M. Bertrand, à Berailmont, a été trouvé pendu à un pomier dans la nuit du 26 au 27 mai.
Le malheureux avait volé la veille une somme de 30 francs dans le comptoir de M. Marthi, cabaretier.
Le corps a été reconnu par le frère de la victime, qui était venu aussi dans le pays.

DEULMONT. — La police municipale a mis à la disposition du Parquet une bande de petits filous qui dévalisaient les quais et les navires. Un seul de leur vol se monte à environ 800 fr. de cabarets, est impliqué dans les poursuites comme receleur. Les gamins arrêtés sont : Pilon, 13 ans, Boule, 14 ans, Mislabelle, 14 ans, Québrou, 16 ans, etc.

DEULMONT. — Deux longes, « Léonie Emma » et « Agneau de Dieu », ensemble vingt hommes d'équipage, sont arrivés dans notre port, apportant l'un ou l'autre plusieurs tonnes de morues. Ces deux longes étaient seulement partis vers le jour, mais ils ont pêché leur cargaison. Quand ils ont quitté les parages d'Islands, tout allait bien dans les navires, le temps était beau et on pouvait espérer que la campagne, si mal commencée, s'achèverait dans de bonnes conditions de pêche et de sécurité.

DEULMONT. — Une pauvre vieille de 70 ans, la veuve Vexel, a fait une si malheureuse chute dans l'escalier qu'elle habite, 38, rue St-Gilles, qu'elle s'est fracturé l'épaule gauche et a été transportée dans un état inquiétant à l'hôpital.

PAS-DE-CALAIS
La municipalité de Calais vient de prendre un arrêté par lequel la musique municipale est dissoute, et qui, comme, comme chef de la musique, en remplacement de M. Ernest Lejeune, un nommé Vandenberg, ancien chef de la musique des Canonnières de Lille, est nommé chef de la fanfare de la Société de gymnastique l'Étoile, de St-Pierre.

L'annonce de la nouvelle musique sera ainsi composée : d'abord, deux trompettes avec brandebourgs noirs, pantalon gris de fer avec bande noire, képi vert et gilet en cuir vernis.
— La procession, qui a eu lieu dimanche, à Calais, en l'honneur de la Fête-Dieu, a été très brillante.

ARRAS. — Sur le rapport de M. le procureur général, la Chambre des mises en accusation de Douai a rendu un arrêt de non lieu en faveur des nommés Marie Amélie Gizeux, veuve Rathuillie, âgée de 63 ans, née à Villé-Hislin (arrondissement de Saint-Pol), cabaretière audit lieu, et Marie Zéphine Rathuillie, veuve Carlier, âgée de 38 ans, née à Villé-Hislin (arrondissement de St-Pol), le 18 juin 1844, épouse femme, demeurant à Villé-Hislin, prévenues d'incendie volontaire. En conséquence, elles ont été mises en liberté immédiate.

UN HOMME ENRAGÉ

Mordant au menton le 5 octobre dernier par son chien qui a été reconnu atteint d'hydrophobie et abattu comme tel, Camille Edouard Chasserieux, de Roubaix, a été déclaré fou. Ses jours derniers, il fut atteint de la terrible maladie, et ses accès devenant de plus en plus fréquents, il présentait un véritable danger pour ses voisins, aussi ceux-ci réclamèrent-ils son entrée à l'hôpital.
Hier, mardi matin, le marié de logis de gendarmerie, Triqueneaux, arrivé avec quelques hommes au domicile de Chasserieux qui se trouvait dans un état de danger, a constaté que cet homme était atteint d'hydrophobie et qu'il était très dangereux. Il a été conduit à l'hôpital, où il est soigné par le docteur Lefebvre.

LE CRIME MYSTÉRIEUR DE TINCOURT
Un crime, dont toutes les circonstances sont encore enveloppées de mystère, vient d'être découvert par les habitants de Tincourt. On y a retrouvé un cadavre, et l'individu qui a été saisi par la justice, est un domestique de M. de Laysne, propriétaire du château de Tincourt, le nommé Lorde, cocher, se promenant, à la tombée de la nuit, du côté d'un étang qui dépend de la propriété. Soudain, il aperçut une ombre qui semblait s'avancer sur l'eau; en regardant avec plus d'attention, il reconnut que c'était une barque. Il savait que son maître ne devait point se promener à cette heure en bateau, et, justement intrigué, le cocher s'avança, avec précaution et sans se montrer, le plus près qu'il put du bord.
La barque s'était arrêtée à peu près au milieu de l'étang; Lorde, de plus en plus surpris, vit qu'elle était montée par deux hommes qui semblaient très occupés à une besogne dont il ne put se rendre compte.

Tout ce que le cocher put voir, c'est que les deux individus mystérieux s'étaient penchés au fond du bateau; en se relevant, ils semblaient soulever un poids assez lourd sur la nature duquel Lorde n'eut pas le temps d'être fixé, car après l'avoir balancé une fois ou deux, il le lança par-dessus bord du côté opposé à la barque, derrière laquelle était dissimulé le témoin de cette scène. Aussitôt après, les deux hommes reprirent leurs rames et la barque disparut rapidement dans le brouillard de la nuit.
Fort intrigué et ému tout d'abord par cette scène, Lorde ne tarda pas, tout en se dirigeant vers le château, à se l'expliquer d'une façon très naturelle et tout à fait plausible. Pour lui, les individus qui s'étaient penchés sur le bord du bateau, étaient des voleurs qui s'étaient emparés d'une valise remplie d'argent et qu'ils avaient jetée dans l'étang. L'individu qui était resté sur le bord, était un domestique qui avait vu les voleurs et qui avait voulu leur rendre service. L'individu qui était resté sur le bord, était un domestique qui avait vu les voleurs et qui avait voulu leur rendre service.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 29 MAI. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 30 MAI. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 31 MAI. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 1er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 2er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 3er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 4er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 5er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 6er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 7er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 8er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 9er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 10er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 11er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 12er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 13er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 14er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 15er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 16er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 17er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 18er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 19er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 20er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 21er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.

EST-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 22er JUIN. — Charles Moreau, 9 ans, rue de la République, 19, et Marie Moreau, 12 ans, rue de la République, 19.
Marguerite Biquet, rue de la République, 19, et Charles Declercq, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19, et Charles Vanhoute, 19 ans, rue de la République, 19.
Jeanne Vanhoute, rue de la République, 19